



www.boursedirect.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



## Entretien avec Grégoire Masure, Président de Notairia

Une disproportion entre le nombre d'offices et le nombre d'actes



Boursier.com : Comment a évolué le nombre de notaires sur les dernières années ? Entre 2005 et 2015, le nombre d'offices en France n'a progressé que de 1,42%. Les pouvoirs publics ne délivraient qu'au compte-goutte les nouvelles installations. Pourtant, environ 1.000 nouveaux diplômés notaires sont formés chaque année et on estime que 12.000 diplômés notaires n'exercent pas. Beaucoup de jeunes ou de femmes ont vocation à exercer cette activité en libéral et non en salarié... La population et l'activité économique ont progressé depuis une dizaine d'années. Dans le même temps, le nombre d'actes a beaucoup augmenté... On a aujourd'hui une sorte de disproportion entre le nombre d'offices et le nombre d'actes.  
G.M.

Boursier.com : Pouvez-vous détailler les mesures prises dans le cadre de la loi Macron ? Tout d'abord, la loi Macron offre la possibilité d'obtenir des ristournes de la part des notaires sur un certain nombre d'actes. Les émoluments des notaires sont fixés par les pouvoirs publics. Dans la mesure où les prix de l'immobilier ont beaucoup augmenté en zones urbaines, ce phénomène a avantagé les notaires concernés. On a désormais la possibilité d'obtenir une remise à concurrence de 10% des émoluments du notaire.  
G.M.

Boursier.com : Quelle part revient à l'Etat sur les frais de notaire d'un achat immobilier ? Les notaires sont des collecteurs d'impôts. Sur un achat immobilier, les frais de notaire sont de 7% à 8% du prix. Mais 80% à 90% de cette somme part dans les caisses de l'Etat...  
G.M.

Boursier.com : Quelles sont les autres dispositions de cette loi Macron ? Les clerks habilités sont supprimés. Ces diplômés en notariat recevaient une délégation de la part de l'office pour recevoir les clients ou recueillir les signatures. Leur suppression vise à renforcer le lien des clients avec les notaires.  
G.M.



www.boursedirect.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



[Visualiser l'article](#)

Boursier.com : On a également une plus grande liberté d'installation...

L'autorité de la concurrence a déterminé les zones géographiques où on manque de notaires. Les personnes qui ont un diplôme de notaire vont pouvoir créer plus facilement un office. Alors que 10.000 offices existent aujourd'hui, on estime que 1.650 installations vont avoir lieu d'ici 2018. Ces nouvelles installations devraient s'élever entre 3.500 et 4.000 d'ici 2024... Dans ce cadre, Notairia est un réseau destiné à accompagner les créateurs de nouveaux offices. Nous les aidons dans leur installation, la comptabilité, la rédaction des actes, la recherche de nouveaux clients...

GM